

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 22 JUIN 2022**

L'An Deux Mille Vingt-Deux, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Alexandre BOTELLA, Jacques GOLIASSE, Aurélia DUCHET, Jean-Pierre JOURDAIN, Michel JEANNOT, Danièle SANTESTEBAN, Francis PETRICIG.

Étaient excusés : Olivier SUSINI (pouvoir à M. JOURDAIN), Virginie MAS (pouvoir à Mme CHABERT), Camille LECUNFF-GUILLARD (pouvoir à M. BOTELLA).

---

**Objet : Composition de la commission d'appel d'offres - modification**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération D 20 04 17 du 8 juillet 2020 relative à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant la démission de Monsieur THEVENON, conseiller municipal de Saint Laurent de Mure et délégué intercommunal,

Considérant que Monsieur THEVENON était membre suppléant de la commission d'appel d'offre,

Considérant que pour assurer le pluralisme et la représentation proportionnelle au sein de la commission le Président propose de pourvoir au remplacement du poste de suppléant vacant par Mme Aurélia DUCHET.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président propose que la nouvelle composition de la commission d'appel d'offre soit la suivante :

PRESIDENT DE LA COMMISSION : Henri MONTELLANICO	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Josiane CHABERT	1. Alexandre BOTELLA
2. Jacques GOLIASSE	2. Francis PETRICIG
3. Michel JEANNOT	3. Martine GAUTHERON
4. Camille LECUNFF-GUILLARD	4. Olivier SUSINI
5. Virginie MAS	5. Aurélia DUCHET

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Madame DUCHET membre suppléant de la commission d'appel d'offre,

Envoyé en préfecture le 23/06/2022

Reçu en préfecture le 23/06/2022

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 069-256900796-20220622-2022\_25-DE

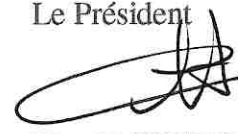
- **APPROUVE** la nouvelle composition de la commission d'appel d'offre comme indiqué ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 22 juin 2022

Le Président



Henri MONTELLANICO

